

Chers étudiants,

L'organisation des examens est arrêtée.

Pour ce qui concerne la capacité, les examens vont se dérouler **entièrement à distance** de la façon suivante :

- l'**admissibilité** relèvera d'**écrits** synchrones d'1h30, dont les sujets seront mis à disposition le **3 mai** sur les espaces de cours via l'outil « Devoirs »
vous pouvez travailler hors connexion, mais **devrez déposer votre fichier de réponse avant l'heure maximale de fin d'épreuve**

<https://webtv.univ-rouen.fr/videos/semaine-5-devoir-deposer-un-devoir-vue-etudiant/>

Matière	Date et heure	Modalités
Capa 1		
Droit privé	3 mai 2020, 9h30-11h	Espace de cours droit commercial
Droit public	3 mai 2020, 14h-15h30	Espace de cours droit public
Capa 2		
Droit notarial	3 mai 2020, 9h30-11h	Espace de cours de droit notarial
Droit administratif spécial	3 mai 2020, 9h30-11h	Espace de cours de droit administratif spécial
Droit pénal et procédure pénale	3 mai 2020, 14h-15h30	Espace de cours de droit pénal
Procédure civile	3 mai 2020, 14h-15h30	Espace de cours de procédure civile

- l'**admission** relèvera d'oraux, en principe par l'application **BigBlueButton de la plateforme**, en **visioconférence**, les **10 ou 11 mai**.
Les horaires précis vous seront communiqués autour du 6 mai, en même temps que les résultats de l'admissibilité.
Prévoyez d'avoir une caméra active et votre carte d'étudiant ou une carte d'identité disponible.

Je reste à votre disposition pour toute question pratique que vous auriez à me poser.

Bonnes révisions,

Maud Laroche